
Mais, crénom de nom !

La biodiversité française est avant tout outre-mer !

Un rappel prosaïque de la biodiversité de notre pays

Bernard
SALVAT*

Que n'entend-t-on pas parler de la biodiversité depuis quelques années ! Ce terme, assez vague finalement, polysémique, vulgarisé depuis la conférence de Rio il y a presque vingt ans, désignant la diversité du vivant, a été récupéré par les administrateurs et les politiques au point d'apparaître régulièrement dans les stratégies nationales et les conventions internationales. Aucun projet de recherche ou de gestion sur les milieux et leurs ressources, et aucun discours politique sur l'environnement qui ne comporte ce mot magique ! Ne nous en plaignons pas. Mais après ?

Photo Philippe Bacchet

Bora Bora, Polynésie française : récif barrière, lagon et île. L'ultramarin tropical français compte près de 150 îles océaniques, volcaniques ou coralliennes (atolls), entourées de récifs.



* CNRS-EPHE
USR 3278
IRCR-CRIOBE
Moorea
(Polynésie française) et
Université de Perpignan

Les scientifiques distinguent (restons simple) la biodiversité des espèces c'est-à-dire l'importance du nombre d'espèces présentes dans un milieu, un espace ou un pays par groupes d'animaux ou de végétaux ou tous confondus. C'est d'ailleurs ce niveau de biodiversité, essentiel, que comprennent la majorité des lecteurs non spécialisés... et les politiques. En-deçà de ce niveau, la biodiversité c'est aussi la diversité génétique qui caractérise la variabilité des gènes au sein d'une même espèce ou d'une population. Au-delà, la biodiversité c'est aussi la diversité au sein des écosystèmes par les propriétés particulières qui sont conférées à chacun d'eux en raison de l'assemblage des espèces qui le constituent. De toutes ces diversités du vivant, la plus importante est la richesse en espèces, celle dont nous voulons traiter.

Auparavant, peut-on se permettre d'être un peu polémique et critique sur la façon dont est considérée et traitée en France cette biodiversité des espèces ? Certains savent qu'elle est importante outre-mer, d'autres qu'elle est plus importante outre-mer qu'en métropole (appelée parfois hexagone), d'autres enfin ne se posent manifestement pas la question. Au cours de réunions d'experts et de décideurs, en France métropolitaine, les propos sur la biodiversité nationale (et donc métropole et outre-mer) sont tenus en intégrant l'outre-mer ou en ne le faisant pas. Cette occultation est parfois volontaire mais repose le plus souvent sur l'oubli ou la méconnaissance. Les experts et/ou les représentants outre-mer militent pour que cette prise en compte soit systématique, mais ils ont fort à faire lors de réunions dans lesquelles ils sont minoritaires au milieu de collègues qui ignorent souvent une autre diversité qui est celle des institutions de nos collectivités d'outre-mer qui présentent des spécificités de gouvernance fondamentale dans la conservation et la gestion de la biodiversité. Pour les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion pour la zone tropicale), c'est assez simple : l'organisation administrative repose sur les mêmes structures institutionnelles qu'en métropole et les mêmes lois que dans les départements métropolitains s'y appliquent. En revanche, pour les autres collectivités, les anciens TOM (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, et Mayotte qui sera bientôt département d'outre-mer), c'est une autre paire de manche ; chacune a désormais son statut et sa propre organisation administrative. Et il faut avoir un minimum de curiosité et d'intérêt de la part de nos collègues métropolitains pour le comprendre. Mais, *grosso modo*, en simplifiant au maximum, disons

que l'environnement ainsi que la gestion des milieux et des ressources sont de compétence territoriale. Au-delà de ces imbroglios statutaires, la participation et la lisibilité des collectivités d'outre-mer, DOM et anciens TOM à statut spécifique, sont forcément difficiles dans les réunions parisiennes sur les questions de biodiversité qui se veulent pourtant « nationales ». Dans les Grenelle de l'environnement et de la mer, des efforts ont été faits pour assurer une meilleure représentation de l'Outre-mer, mais ces questions doivent également être envisagées dans les cadres territoriaux des Outre-mer, comme cela a été fait dans les régions métropolitaines. Des efforts sont également faits dans les réunions en cours qui concernent la concertation sur la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique ou celles qui travaillent à l'organisation de la conférence française pour la gouvernance de la biodiversité à Chamonix. Mais faire entendre les spécificités de l'Outre-mer n'est pas une tâche facile.

Photos Philippe Bacchet



Porites ou corail jaune, lagon de Moorea, Polynésie française.

Acropora parasol, récif extérieur de Moorea, Polynésie française. Les récifs coralliens des collectivités outre-mer comptent plus de 400 espèces de coraux.

Trois graphiques (page suivante) présentent l'importance respective de la métropole et du domaine ultramarin français (hors TAAF) quant aux surfaces, à la zone exclusive économique et aux populations humaines. A l'appui de notre discours nous pensons judicieux de présenter quelques graphiques comparatifs sur la réalité scientifique de la biodiversité spécifique (richesse en espèces) entre le domaine ultramarin français et la métropole. Sont illustrés : les richesses en plantes vasculaires avec leurs endémismes, et, les richesses en espèces de quelques groupes animaux du domaine marin

Les photos (sauf indication contraire) ont été prises en Polynésie française.



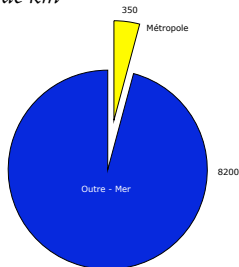
Photo Jean-Yves Meyer

Apetahia raiateensis, fleur emblème de Tahiti ou « tiare », Raiatea, Polynésie française. Une des 550 espèces endémiques de Polynésie française parmi les quelque 3500 plantes endémiques des collectivités françaises outre-mer.

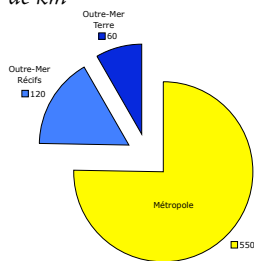
côtier. Un tableau (ci-contre) donne le nombre d'espèces endémiques de quelques classes de vertébrés pour la métropole, le domaine ultramarin français et l'Europe. Les chiffres, arrondis et parfois estimés, sont issus de travaux publiés ou communiqués par des collègues que je remercie vivement (O. Gargominy, M. Kulbicki, F. Mazeas, Y. Meyer, P. Noel, J.P. Pointier, J. Poupin, J.P. Quod, J. Ringelstein, L. Wantiez) ; merci aussi à A. Aubanel et à F. Feral pour leurs suggestions. Ces graphiques et ce tableau sont suffisamment clairs pour que nous réduisions nos commentaires à quelques conclusions bien frappées.

Importance respective de la métropole et du domaine ultramarin français.

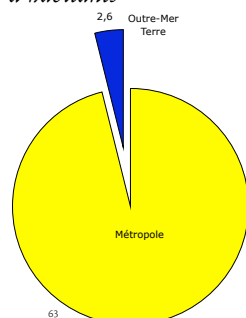
ZEE en milliers de km²



Surfaces en milliers de km²



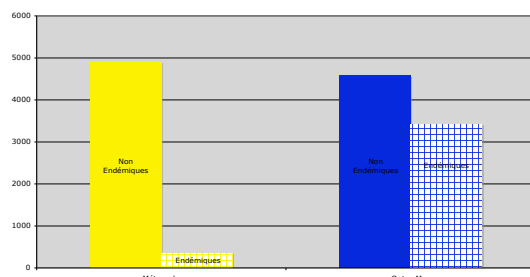
Population en millions d'habitants



Les îles océaniques de l'Outre-mer : le paradis terrestre de l'endémisme

Par opposition aux îles continentales, rattachées aux continents voisins lors des périodes glaciaires, les îles océaniques sont nées dans l'océan et n'ont jamais été rattachées à une quelconque masse continentale. Plus ou moins grandes, ces îles océaniques sont des laboratoires vivants de l'évolution où les espèces végétales et animales se sont différenciées au fil des milliers et des millions d'années. Or, la grande majorité de nos collectivités outre-mer sont des îles océaniques présentes dans les trois océans : Martinique, Guadeloupe, Saint Barthelemy, Saint Martin, dans l'océan Atlantique, La Réunion, Mayotte, les Îles Eparses, dans l'océan Indien, la grande Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, la myriade d'îles (118) de Polynésie

Richesses comparées en plantes vasculaires, globales et avec leurs endémismes, de la métropole et de l'Outre-mer français.



Classe	Domaine				
	Poissons d'eau douce	Reptiles	Mammifères	Oiseaux	Total
Métropole	2	0	0	1	3
Outre-mer français	216	82	10	60	368
Europe	350	42	7	9	408

Nombre d'espèces endémiques.

française ainsi que le minuscule îlot de Clipperton dans l'océan Pacifique. Dans quelques collectivités (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française) les taux d'endémisme de la flore et parfois de la faune, dépassent 60 %, espèces endémiques luttant désespérément contre les espèces introduites (accidentellement ou volontairement) qui réduisent leurs habitats et risquent de les éliminer.

Pour les plantes vasculaires, la richesse en espèces est sans doute deux fois plus importante dans l'ultramarin français qu'en métropole. « Si l'on ne considère que les espèces endémiques...il y a globalement 26 fois plus de plantes, 3,5 fois plus de mollusques, plus de 100 fois plus de poissons d'eau douce et 60 fois plus d'oiseaux endémiques en outre-mer qu'en métropole » (Gargominy, 2003)... Qui dit mieux ?

Les récifs coralliens de l'Outre-mer : l'éden de la biodiversité

Il est commun de dire que les récifs coralliens sont les forêts tropicales du monde marin. Oui, c'est un fait, et plusieurs ministres de l'écologie et secrétaires d'état du gouvernement ont su l'indiquer dans leurs discours et écrits : une extraordinaire diversité de la France des trois océans. Sur environ 1,9 million d'espèces décrites, terrestres et marines confondues (largement dominé par 1 million d'insectes), on compte quelque 235 000 espèces marines (dont 55 000 mollusques, 45 000 crustacés et 16 500 vertébrés). Un peu plus d'un tiers des espèces marines décrites (95 000) vivent dans les récifs coralliens. Les mollusques et les crustacés y sont largement dominants. Les vertébrés ne se situent qu'en troisième position avec une plus faible représentation. On compte néanmoins presque 7 fois plus de poissons dans les récifs coralliens ultramarins que sur les côtes métropolitaines d'Atlantique et de Méditerranée. De plus, le nombre réel des espèces dans les récifs coralliens est estimé à plusieurs millions. L'inventaire de la biodiversité n'est pas fini même si quelque 16 000 espèces nouvelles sont décrites chaque année, tous phylums confondus. Ces espèces sont nouvelles pour l'homme mais pas

pour la nature qui garde une grande partie de ses secrets. Quelques kilomètres carrés de récifs coralliens, vus d'avion au-dessus du grand complexe récifal de la Nouvelle-Calédonie, contiennent plus d'espèces marines que toutes celles présentes sur les côtes non seulement françaises mais européennes.

Le géant Outre-mer et le petit Hexagone

Voilà pourquoi, question biodiversité et spécialement richesse en espèces, on peut être indigné lorsque les réunions et les rapports nationaux ne donnent pas à l'outre-mer sa juste place.

Cette richesse de la France outre-mer, de la France, est un enjeu au plan du développement économique et durable de ces îles océaniques. La richesse en espèces, terrestre en relation avec l'endémisme et marin en rapport avec le milieu corallien, repose sur des habitats fragiles mais qui font l'originalité voire l'unicité de chaque collectivité outre-mer. La culture des populations humaines est en symbiose avec ces spécificités du milieu naturel dans les collectivités outre-mer du Pacifique où elle imprègne encore très fortement les modes de vie et les comportements. Cette culture, cette symbiose nature-homme, est déterminante dans toute approche qui vise à mieux gérer espace et ressource. Même au temps de la mondialisation, l'oublier conduirait à la catastrophe écologique et économique et donc à un désastre politique en référence aux modalités de gouvernance qui doivent désormais en tenir compte. C'est pourquoi il faut accorder à cette biodiversité française ultramarine l'importance qu'on lui doit au niveau national. Et de demander dans les réunions nationales qui traitent de la biodiversité ou de ce qui y touche, un peu plus d'attention et d'intérêt de la part des collègues métropolitains. C'est une responsabilité qui incombe aux scientifiques (connaissance) et aux politiques (choix de décision).

Photo Philippe Bacchet

Politiquement, on sait bien indiquer que plus de 90 % de la zone exclusive économique française relèvent du domaine maritime ultramarin mais on ne dit pas toujours que la biodiversité terrestre et marine française est essentiellement outre-mer en nombre d'espèces et en espèces endémiques.



Quelques enjeux pour la biodiversité se profilent à l'horizon qui réclament cette mobilisation ultramarine. Au plan national, le conseil interministériel de l'Outre-mer réuni le 6 novembre 2009 a décidé de lancer une initiative française pour la conservation et la gestion de la biodiversité ultramarine (IFREBIOM) avec des initiatives internationales dans chacun des trois bassins (océan Indien, Pacifique, Caraïbes). Au plan européen, après l'échec du programme « enrayer la perte de biodiversité en 2010 », comme cela avait été programmé en 2002, l'Union Européenne vient de repousser cette échéance à 2020. Selon le Conseil de l'UE, la perte de la biodiversité a des conséquences économiques et sociales très graves. Au plan international, la France essaye de promouvoir la création de l'IP-BES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services), analogue au GIEC, répondant à l'appel lancé par le PNUE et le Millenium Assessment. Il est à espérer que, dans toutes ces programmations, la biodiversité sera considérée d'abord là où elle est importante et c'est évidemment principalement dans l'espace ultramarin de la France et de l'Europe.

B. S.

Pour aller plus loin :

Gargominy O. (ed.) - 2003. *Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer*. Collection Planète Nature, Comité français de l'UICN, Paris, France, X + 246 pp.



Photo Jacques Coatmeur/SPHN

Phelsuma inexpectata, un gecko endémique de l'île de La Réunion.

Trochomorpha, gastropode pulmoné endémique de Raiatea, Polynésie française. Tous les pulmonés, dont celui-ci, y sont endémiques (320 espèces) mais plusieurs d'entre eux ont disparu en raison d'introductions d'espèces.

Photo Jean Pierre Pontier



Conus Gauguini, gastropode endémique des Marquises, Polynésie française. Les récifs coralliens des collectivités outre-mer comptent près de 5000 espèces de mollusques.